

## Projet Educatif de Territoire 2021-2024 Albret Communauté

Dans les statuts d'Albret Communauté figure la compétence action sociale d'intérêt communautaire – petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (Relais d'Assistantes Maternelles, crèches, micro-crèches, halte-garderie, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration du Projet Educatif de Territoire (PEDT), et ce, pour une durée de 3 ans (2021-2024).

L'objectif du PEDT intercommunal est d'incarner une ambition éducative conçue dans l'intérêt des enfants et des jeunes, à l'échelle du territoire. L'idée est de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant/jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, tout en respectant les compétences de chacun et la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT d'Albret Communauté s'inscrit dans une démarche partenariale et tend à offrir un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Le PEDT s'attache à développer une méthode qui facilite la concertation entre les différents acteurs des temps de vie de l'enfant. Cette méthode permet de définir des objectifs éducatifs avec les élus, les équipes d'animation et enseignantes, les associations et les familles. Le projet ainsi défini est suivi et évalué régulièrement au sein d'un comité de pilotage (groupe de travail lié à l'axe 6 de la Convention Territoriale Globale).

Par sa dimension partenariale, le PEDT permet de mutualiser les ressources présentes sur le territoire. Les collectivités signataires du PEDT peuvent notamment bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires<sup>1</sup>.

### I) Contexte et éléments diagnostiques

#### Données générales

Située au sud du département du Lot-et-Garonne, la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) compte 26189 habitants<sup>2</sup>. Née au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de 3 anciennes communautés de communes (CC du Val d'Albret, CC du Mézinais et CC des Coteaux de l'Albret), Albret Communauté rassemble 33 communes. Ce territoire revêt une dimension rurale forte : 10 communes comptent moins de 300 habitants et seulement 6 communes rassemblent plus de 1000 habitants. La ville de Nérac, qui compte près de 7000 habitants, est la commune la plus peuplée et le siège de l'intercommunalité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, notre territoire comptait 7669 familles dont plus de la moitié (50,4%) étaient des couples sans enfants. Parmi les familles comptabilisant des enfants, 6,8% sont des familles

<sup>1</sup> Un taux d'encadrement plus souple (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10 ; 1 animateur pour 18 enfants au lieu de 14 dans la limite de 5h consécutives) ; la possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement ; une durée de fonctionnement journalière minimale d'un accueil de loisirs périscolaires ramenée de 2 à 1h.

<sup>2</sup> Chiffre INSEE

nombreuses (3 enfants ou plus), 12,8% sont des familles monoparentales et 36,9% des couples avec 1 ou 2 enfants.

Au sein de l'intercommunalité, la part des 0-19 ans représente 21,4%<sup>3</sup> de la population et reste stable depuis plusieurs années<sup>4</sup>.

## Principaux constats

Les constats énoncés ci-après sont issus du Diagnostic Social de Territoire<sup>5</sup> et des retours des acteurs de terrain. Ces derniers (élus, coordinateurs petite-enfance et enfance/jeunesse, agents d'animation, enseignants, professionnels du médico-social, salariés et/ou bénévoles associatifs, familles) se sont exprimés lors des différentes réunions de travail<sup>6</sup> organisées en 2020 et 2021 et du questionnaire<sup>7</sup> diffusé par la collectivité en avril 2021.

### ➤ Parentalité

L'accompagnement des familles dans leur rôle de parent et le soutien à leur fonction parentale constituent un des leviers de développement et d'épanouissement d'un enfant ou d'un jeune au sein de sa famille. Cet accompagnement consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en mettant à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif. Il s'agit notamment de les rassurer sur leurs compétences parentales, de développer des échanges, de mettre en place des lieux et/ou de créer des moments favorisant la consolidation de leurs capacités éducatives et de proposer, face aux situations difficiles ou conflictuelles, des dispositifs d'appui et de médiation. C'est ce qui ressort notamment du questionnaire diffusé en avril dernier : le besoin de mettre en place des ateliers, des temps d'échanges informels (convivialité) et plus formels (type groupe de paroles) avec et pour les parents.

Concrètement, plusieurs initiatives telles que les Espaces de Vie Sociale (E.V.S)<sup>8</sup> et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P)<sup>9</sup> sont à encourager et à développer sur le territoire.

Par ailleurs, plusieurs collectivités et services (PMI, CATTP, etc) ainsi que de nombreuses associations locales œuvrent aujourd'hui dans le domaine de la parentalité.



Nombre de ces acteurs s'inscrivent dans une dynamique partenariale au sein du Réseau Parentalité et Services aux Familles de l'Albret<sup>10</sup> ; réseau animé par le service PEEJ d'Albret Communauté. Il a pour objectif la création d'une synergie entre les différents acteurs du territoire de l'Albret œuvrant dans le domaine de l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et la santé. Il s'agit d'encourager et d'impulser les initiatives locales et une

<sup>3</sup> Source : INSEE, RGP, 2015.

<sup>4</sup> +0,1% en moyenne chaque année, à l'instar de ce qui est observé à l'échelle du département (0,0%) et de la France métropolitaine (+ 0,3%/an).

<sup>5</sup> Réalisé par le Cabinet ENEIS en 2018 – Rapport rendu en juillet 2019.

<sup>6</sup> 7 réunions de travail programmées : 24/09/2020 ; 1/10/2020 ; 18/11/2020 ; 5/03/2021 ; 6/05/2021 ; 19/05/2021 et 8/07/2021.

<sup>7</sup> En avril 2021, le service Petite -Enfance / Enfance-Jeunesse (PEEJ) d'Albret Communauté a diffusé un questionnaire auprès de 175 structures / acteurs du territoire qui travaillent avec et pour les enfants, les jeunes et les familles ; l'objectif étant de recueillir la parole et l'expérience des acteurs en vue d'élaborer la trame de l'actuel PeDT intercommunal. 50 questionnaires ont ainsi été recueillis (taux de réponse = 28,6%).

<sup>8</sup> A ce jour, 3 EVS sont actifs sur le territoire : Lou Veratous (« café des familles ») à Moncrabeau, La Fleur qui Sourit à Sos et l'EVS porté par l'Amicale Laïque à Nérac (ouverture en septembre 2021).

<sup>9</sup> L.A.E.P 1,2,3 Soleil à Nérac

<sup>10</sup> Ce réseau local est lié au réseau Familles & Co (ex-REAAP) de la CAF du Lot-et-Garonne.

dynamique participative du territoire, de développer la transversalité entre les différents champs d'intervention des acteurs.

Ce réseau gagnerait à être davantage investi par les acteurs concernés par le PEDT afin, comme il a été exprimé dans les retours du questionnaire et lors des différentes réunions de travail, de créer du lien, de s'inspirer les uns les autres afin d'enrichir les actions proposées aux enfants et jeunes du territoire.

### ➤ Petite-enfance

Selon les données INSEE de 2015, Albret communauté comptait 1530 enfants âgés de 0 à 5 ans<sup>11</sup>. Entre 2010 et 2015 (dernières données disponibles), la tendance est à la baisse. Cette diminution du nombre de jeunes enfants à l'échelle intercommunale est la résultante de la baisse du nombre de naissances, elle-même expliquée par la diminution du nombre d'habitants âgés de 20 à 45 ans (1,4%/an en moyenne entre 2010 et 2015). Cette baisse du nombre de jeunes enfants induit la fermeture de classes dans plusieurs écoles du territoire intercommunal et amène à s'interroger sur l'offre actuelle pour les 6-10 ans.

L'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans couvre les besoins locaux.

Par ailleurs, Albret Communauté dispose d'une part importante d'enfants de 2 ans scolarisés<sup>12</sup> (26,2%). Ce dispositif permet notamment le maintien du nombre de classes dans les écoles communales.

D'après les retours du questionnaire, les répondants expriment l'importance de développer sur les communes des lieux de rencontres / promenades sécurisés pour les tout-petits et leurs parents (type aires de jeux).

L'accent est également mis sur le renforcement de la formation du personnel accueillant, sur le développement de liens / passerelles entre les Etablissements Accueillant des Jeunes Enfants (EAJE) et les écoles maternelles ainsi que sur la proposition d'ateliers d'information réguliers et permanents pour les parents sur les besoins et l'évolution du jeune enfant (sommeil, allaitement, psychomotricité, place des écrans, alimentation, couple parental, fratrie, etc). C'est d'ailleurs dans ce sens que travaille le service PEEJ d'Albret communauté : formation régulière des agents de la petite-enfance (ateliers « Faber et Mazlish » en 2020-2021 ; communication gestuelle associée à la parole en 2020) ; ateliers et conférences à destination des professionnels et des parents (« Eveil harmonieux » sophrologie adaptée aux tout-petits ; ateliers nutrition animés par une diététicienne ; soirée-débat sur l'usage des écrans dans la famille, etc).

#### La petite-enfance en quelques chiffres (2020)

**1** Relais Assistant Maternel (RAM) et 5 sites d'accueil (Nérac, Lavardac, Montesquieu, Mézin et Buzet-sur-Baïse)

**1** Guichet Unique d'Accueil Petite Enfance

**82** Assistantes Maternelles en activité

**6** Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) – Feugarolles, Bruch, Lavardac, Francescas, Vianne et Sos.

**1** Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - Nérac

**1** Micro-crèche (Montagnac-sur-Auvignon) et 3 structures multi-accueil (Nérac, Mézin et Montesquieu).

**72** places pour l'accueil des 0-4 ans

<sup>11</sup> Source : INSEE, 2015.

<sup>12</sup> Dispositif existant au sein des communes de Nérac, Lavardac et Vianne.

## ➤ Enfance-Jeunesse

En 2015, Albret Communauté compte 1507 enfants âgés de 6 à 10 ans (5,7% de la population totale de l'intercommunalité) et 2119 jeunes âgés de 11 à 17 ans (8% de la population totale). A l'inverse des tendances observées pour les moins de 6 ans, les effectifs des 6-17 ans ont augmenté entre 2010 et 2015. Cette particularité du territoire doit amener à s'interroger sur l'offre actuelle pour les 11-17 ans (enjeu fort sur l'accompagnement de ce public).

Par ailleurs, l'ensemble de la CCAC compte 37 établissements scolaires<sup>13</sup> qui accueillent 4231 enfants et jeunes<sup>14</sup> de 2 à 19 ans.

En plus de cette richesse d'établissements, le territoire peut compter sur une diversité d'associations locales qui accompagnent les enfants et, dans une moindre mesure, les adolescents sur les temps périscolaires, notamment pour de l'aide aux devoirs ou encore de l'activité sportive.

### L'enfance-jeunesse en quelques chiffres (2020)

7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Barbaste, Moncrabeau, Mézin, Montesquieu-Bruch, Lamontjoie (période estivale) et Lavardac (pour les 11-17 ans)

**455** Places pour l'accueil des enfants de 3 à 17 ans

Ouverture durant les **36** mercredis de l'année scolaire

**63** jours d'ouverture en vacances scolaires

### Public des 6-10 ans

D'après les retours du questionnaire et des réunions de travail, l'offre périscolaire pour cette tranche d'âge est globalement satisfaisante.

Au sein d'Albret Communauté, l'accent est mis sur le renforcement de la formation des agents (harmonisation des pratiques, accompagnement bienveillant, suivi des ateliers « Faber et Mazlish » en 2020, 2021 et 2022).

Le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) gagnerait à se développer : actuellement, seule la commune de Bruch dispose d'un CLAS. Ce type de dispositif vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir dans leur scolarité ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

En ce qui concerne l'offre extra-scolaire, celle-ci est globalement satisfaisante. Elle gagnerait toutefois à être renforcée, notamment sur les petites communes et au niveau de la diversité des activités proposées. En effet, malgré l'investissement de la collectivité (ramassage ALSH par exemple), des communes resteraient mal irriguées en matière d'offre (Lasserre, Thouars-sur-Garonne, etc). En parallèle, la diversité des activités proposées semble poser question, avec des activités essentiellement sportives, mais plus rarement culturelles et/ou artistiques. Notons que le contexte actuel (crise sanitaire) a mis à mal le tissu associatif local. Il semble donc encore plus nécessaire aujourd'hui de soutenir les associations et initiatives locales (mise à disposition d'infrastructures et/ou de matériel, projets communs et locaux, etc) en renforçant par exemple les partenariats et projets transversaux à l'échelle de la collectivité.

<sup>13</sup> 34 établissements publics et 3 établissements privés ; 16 écoles maternelles, 18 écoles élémentaires, 4 collèges, 3 lycées et 1 MFR.

<sup>14</sup> 712 élèves de maternelles ; 1313 élèves en élémentaires et 2206 jeunes de + de 11 ans scolarisés au sein des établissements du territoire - Chiffres 2020.

**Public des 11-17 ans**

D'après nos constats et les retours du questionnaire, l'offre péri et extra-scolaire pour ce public est à renforcer et/ou à développer. Bien qu'existantes, les actions proposées pour les adolescents sont qualifiées de « *trop peu nombreuses* » et leur visibilité « *trop faible* ». Il apparaît donc important et nécessaire de chercher à mieux accompagner les jeunes du territoire en travaillant notamment sur une communication spécifique et adaptée sur l'existant (activités sportives, culturelles et artistiques, activités de l'ALSH ados, etc.) tout en développant de nouvelles actions (création d'une Maison des jeunes, itinérance des actions de l'ALSH ados, etc.).

**Focus sur l'ALSH Jeunes (11-17 ans)**

Installé sur la commune de Lavardac depuis 2002, cet équipement s'articule actuellement autour d'une pluralité d'activités proposée sur les temps de vacances scolaires et les mercredis après-midi (itinérance sur les communes de la CCAC) :

- des animations (activités sportives, jeux de rôle/de société, ateliers manuels, théâtre)
- des sorties
- des séjours
- des « chantiers jeunes »
- un volet prévention du numérique avec le déploiement du dispositif des « Promeneurs du Net ».

Cet ALSH Jeunes, animé par un directeur et une animatrice, cherche à associer les adolescents au choix des activités pour les toucher efficacement. Aujourd'hui, les contacts avec les publics cibles semblent encore limités (hors vacances) et s'appuient essentiellement sur les réseaux sociaux.

**II) Public ciblé par le PEDT**

- La petite-enfance : 0-3 ans
- L'enfance : 3-11 ans
- Les adolescents : 12-17 ans
- Les parents

**Effectifs et répartitions des enfants de 0 à 17 ans sur l'ensemble du territoire d'Albret Communauté<sup>15</sup>**

	Enfants de 0-5 ans	Enfants De 6-10 ans	Enfants De 11-17 ans
<b>Effectifs (Chiffres 2015)</b>	1530	1507	2119
<b>Part / proportion (Chiffres 2015)</b>	5,8%	5,7%	8,0%
<b>Evolution annuelle moyenne entre 2010 et 2015</b>	-1,0%	0,8%	0,9%

<sup>15</sup> Source : INSEE RP 2010 et 2015

Données générales des ACM (Accueil Collectif de Mineurs) – Chiffres 2019<sup>16</sup>

ALSH	Capacité d'accueil - Nombre de places	Total heures périscolaires (les mercredis en temps scolaire)	Total heures extrascolaires (vacances scolaires)	Total nombre d'enfants inscrits
<b>Barbaste</b>	- Mercredis : 88 - Petites vacances : 88 - Eté : 188	18880	54264	417
<b>Moncrabeau</b>	- Mercredis : 40 - Petites vacances : 49 - Eté : 73	6625	15536	170
<b>Montesquieu</b>	40	7344	11528	121
<b>Bruch</b>	36	4576	6768	56
<b>Mézin</b>	50	5344	8152	93
<b>Lamontjoie (été)</b>	33	X	4584	96
<b>Lavardac (11-17 ans)</b>	25	352	11536	88

## Modalités de participation des publics cibles au PEDT

- **Petite-enfance** : agents des EAJE, animatrices RAM et les parents (à travers le L.A.E.P 1,2,3 Soleil notamment).
- **L'enfance** : agents d'animation (ALSH et périscolaires) ; implication des enfants dans l'élaboration de la programmation des activités.
- **Les adolescents** : agents d'animation ; implication des jeunes dans l'élaboration de la programmation des activités ; échanges sur les rues numériques avec le dispositif des « Promeneurs du Net » ; s'appuyer sur les « juniors associations » (associations de jeunes) et les Conseils Municipaux Jeunes (déjà en place sur la commune d'Andiran, en projet à Lavardac et à Bruch).
- **Les parents** : à travers les Associations de Parents d'Elèves du territoire, le Réseau Parentalité et Services aux Familles de l'Albret.

<sup>16</sup> Compte tenu du contexte sanitaire, les données des années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives de l'activité réelle des ACM, c'est pourquoi nous avons opté pour les données 2019.

### III) Axes du PEDT : objectifs généraux et opérationnels

Notre PEDT se décline en 5 axes principaux :

#### 1) La recherche de cohérence entre le temps scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire

- Favoriser les liens entre les différents acteurs (Réunions de travail ; Réseau Parentalité et Services aux Familles de l'Albret ; Réalisation et diffusion d'un annuaire des structures du territoire travaillant avec et pour les enfants, les jeunes et les familles ; etc.).
- Formaliser des temps – hors Conseils d'Ecole – pour présenter le PEDT aux équipes enseignantes et favoriser le travail en commun des équipes d'animation et enseignantes (ex : mise en place d'ateliers interprofessionnels type « World Café »).

Depuis 2021, le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) est rattaché au ministère de l'éducation nationale. De ce fait, la coopération entre les accueils périscolaires et les écoles devraient s'intensifier à court terme. En effet, il est essentiel que l'Education Nationale se mobilise davantage sur le PEDT car malheureusement, sa participation et son implication effectives demeurent à ce jour faible.

#### 2) La mise en œuvre d'une concertation locale entre les différents acteurs du parcours de vie de l'enfant (élus, EAJE, structures médico-sociale, parents, établissements du second degré, etc.)

- Animation du PEDT : réunion 1 fois par semestre des membres du Comité de Pilotage du PEDT.
- Diffusion d'un questionnaire (concertation et évaluation) à destination des acteurs et des familles (organisée par le service PEEJ) une fois au cours du PEDT (2021-2024).
- Favoriser l'implication des enfants, des jeunes et des familles dans les actions portées par les structures enfance-jeunesse (au sein des ACM de l'intercommunalité : donner la possibilité aux enfants/jeunes d'être force de proposition ; être à l'écoute des envies et demandes des enfants/jeunes ; laisser l'enfant choisir son activité dans le panel proposé ; organiser régulièrement des rencontres avec les parents ; être à l'écoute des parents ; etc).

#### 3) L'affirmation d'intentions éducatives à travers les projets éducatifs et pédagogiques

##### Valeurs portées par le PEDT intercommunal

➤ **Vivre-ensemble (savoir-être)** : bienveillance, liens, respect, entraide, égalité, solidarité, mixités.

- Travailler et renforcer les postures des adultes encadrants (réfléchir sur cette posture avec et auprès des agents ; suivi des ateliers Faber & Mazlish ; Mise en place de séances d'analyse des pratiques).
- Favoriser des activités qui veillent à développer le vivre-ensemble (mise en place de grands jeux collectifs et jeux de coopération).
- Développer l'entraide et la solidarité (inciter les plus âgés à aider les plus jeunes ; Inciter les enfants/jeunes à participer activement aux tâches de la vie quotidienne ; etc.).
- Amener les enfants/jeunes à apprendre et à respecter les règles de vie.

- Amener les enfants/jeunes à respecter autrui et accepter l'autre dans ses différences (instaurer des moments d'échange et de dialogue).

➤ **Eco-citoyenneté (savoir)** : environnement, écologie, patrimoine, nature, terroir.

- Proposer aux enfants des actions de sensibilisation (mise en place de poubelles de tri ; lutter contre le gaspillage ; réalisation d'activités manuelles avec des matériaux de récupération ; Utilisation du bac de compost dans la structure ; ramassage de déchets en bord de rivière ; faire appel aux intervenants de Natura 2000 ; etc.).
- Permettre aux enfants/jeunes de connaître leur environnement (territoire / terroir) et mener des actions écocitoyennes (réalisation d'activités en rapport avec la nature -> course d'orientation, randonnée ; jardin en permaculture ; découverte du terroir local ; etc.).
- Travailler sur l'alimentation, notamment les goûters proposés dans les ACM (produits locaux et/ou issus du jardin ; développer les ateliers cuisines ; etc).

➤ **Oser (savoir-faire)** : expérimentation, créativité, exploration, capacité, découvertes, confiance en soi, dépassement de soi, estime de soi

- Sensibiliser les agents sur la nécessité « d'oser » (travail sur les postures des adultes encadrants).
- Encourager les enfants/jeunes à oser et expérimenter.
- Renforcer le développement des compétences psychosociales des enfants / ados (offrir l'opportunité aux enfants/jeunes de prendre le temps de sentir ce qui leur fait du bien -> feed-back à la suite des activités proposées ; temps d'échanges et de dialogue).
- Mise en place d'activités diversifiées et variées (sportives, culturelles, artistiques, manuelles et d'expression, scientifiques, etc.) qui favorisent la créativité, l'imaginaire, l'expression, le développement physique, psychomoteur et sensoriel.
- Favoriser l'implication des enfants/jeunes dans la programmation des activités (projets).

#### 4) **L'inclusion de tous les publics : promouvoir une offre éducative de qualité et accessible à tous**

➤ **Accueil des enfants en situation de handicap**

Toutes nos structures veillent à accueillir les enfants/jeunes en situation de handicap.

- Développer et renforcer les partenariats avec les instances compétentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2021, un Pôle Ressources Handicap Enfance Jeunesse 47 (PRHEJ 47) est mis en place sur le département du Lot-et-Garonne. Soutenu par les partenaires institutionnels (Caf, Département, Etat, la MSA, l'Ars), le PRHEJ 47 assure 3 missions principales :

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les familles avec enfant en situation de handicap vers les structures d'accueil du milieu ordinaire,
- Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels intervenant sur le secteur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité,
- Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats aux différents échelons territoriaux.

Ce service est assuré par 2 opérateurs qui se partagent les interventions sur le territoire : l'association Tom Enfant Phare sur la partie Sud du département (dont la Communauté de Communes Albret Communauté), et l'association Solincité sur la partie Nord du département.

➤ **Tarifification basée sur le Quotient Familial (en vigueur dès Septembre 2021)**

Tarifs des ALSH CCAC		
Quotients Familiaux (QF)	Tarif avec repas	Tarif sans repas
QF de 0€ à 400€	4,68€	3,14€
QF de 401€ à 705€	6,05€	4,05€
QF de 706€ à 1000€	7,93€	5,42€
QF > 1001€	10,27€	6,85€
Plein tarif	13,36€	8,56€

➤ **Pallier les problèmes de mobilité**

- Service de ramassage des enfants/jeunes pour l'accueil en ACM

ALSH	Point ramassage ALSH	ALPS
Barbaste (+6 et – 6 ans)	Nérac -> Barbaste (mercredi et vacances scolaires) = Arrêt minute Transporteur	Barbaste (matin, midi, soir)
Moncrabeau (+6 et – 6 ans)	Calignac (Le Saumont, Francescas) -> Moncrabeau = Arrêt minute : vacances scolaires = Accueil relais : mercredis Transporteur	X
Montesquieu (+6 et – 6 ans) Ou Bruch (- 6 ans)	Moncaut – Montagnac - Montesquieu (selon demande) = Accueil relais : mercredis et vacances scolaires Transporteur	Vianne (matin, soir)
Mézin	Sos -> Mézin (selon demande) = Arrêt minute Minibus	X
Lamontjoie (été)	Aucun	X
Lavardac (Pôle Jeunesse - Mercredis AM et vacances scolaires)	Aucun	Lavardac (matin, soir)

- Développer l'itinérance des actions de l'ALSH jeunes en partenariat avec les communes de la CCAC,

- Développer l'itinérance des actions du RAM en partenariat avec les communes de la CCAC,

- Proposer des actions régulières (conférences, animations, etc.) à destination des enfants, des jeunes et des familles sur les communes de la CCAC.

**5) Le développement de partenariats avec les associations locales sportives et culturelles**

- Favoriser les liens avec le monde associatif local (réunions de travail ; Réseau Parentalité et Services aux Familles de l'Albret ; réalisation et diffusion d'un annuaire des structures du territoire travaillent avec et pour les enfants, les jeunes et les familles ; et).
- Développer des actions communes (cycles découvertes sportives et culturelles ; etc.).
- Renforcer le partenariat entre les collèges, lycées du territoire et l'ALSH jeunes (présentation des activités de l'ALSH jeunes ; échanges de pratiques autour du dispositif des Promeneurs du Net ; etc.).

## IV) Mise en œuvre du PEDT

### 1) Structure de pilotage : le Comité de pilotage (CP)

**Référents** : Pascal BOUTAN (élu) et Eva CLOUET (agent)

**Composition du CP** : Coralie Comère (CAF) ; Benoît Bernes (CAF) ; Alain Chazallet (MSA) ; Johana Pascal (DDCSPP) ; Dominique Lerouvreur (élu Bruch) ; Corinne Troque-May (élue Réaup-Lisse) ; Hélène Demeste (élue Lavardac) ; Pascal Boutan (maire Lamontjoie – VP PEEJ) ; Alain Lorenzelli (Président d'Albret Communauté) - Fabienne Farrugia (responsable de service PEEJ) ; Jocelyne Dargent (coordinatrice petite-enfance) ; Joël Jancovek (coordinateur enfance-jeunesse) ; Eva Clouet (coordinatrice CTG) ; Frédérique Colé (Ligue de l'enseignement) ; Véronique Beslot (responsable ALPS Nérac) ; Education Nationale.

**Réunion du CP** : 1 fois par semestre

### 2) Modalités d'évaluation (périodicité et critères)

L'évaluation du PEDT intercommunal aura lieu 1 fois par an par les membres du comité de pilotage. Elle permettra de vérifier la pertinence et la cohérence des projets pédagogiques / actions réalisées au regard du projet éducatif. Elle permettra également de proposer des évolutions, ajustements ou des changements en fonction des objectifs fixés. L'évaluation portera d'une part sur la gouvernance du PEDT et d'autre part sur les objectifs, les actions, les démarches et les moyens mis en place par les acteurs en lien avec l'accueil des enfants/jeunes (équipes d'animation, professionnels des structures petite-enfance).

#### **Evaluation de la gouvernance du PEDT – Critères d'évaluation :**

- Nombre de réunions des groupes de travail et du comité de pilotage
- Implication des membres du CP
- Implication de nouveaux partenaires

Lors du prochain comité de pilotage, nous définirons les critères d'évaluation portant sur les 5 items suivants : le public accueilli (enfants/ados) ; les équipes encadrantes ; les enseignants ; les familles et les partenaires.

**Validé en Conseil Communautaire du 22/09/2021 – DE-077-2021**

## Dossier de présentation du Projet éducatif de territoire

Le PEDT est à transmettre  
au plus tard le 31 mai 2021.  
par courrier au  
Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport  
DDCSPP  
935 Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 AGEN cedex 9  
ou par mail :  
[johanna.pascal@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:johanna.pascal@lot-et-garonne.gouv.fr)

### Gouvernance du PEDT

*Signataire (compétence scolaire ou périscolaire) – COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE*

**Nom de la commune/ EPCI : Albret Communauté**

Nom du représentant légal : LORENZELLI Alain

Fonction : Président

Adresse : Centre Haussmann, 10 place Aristide Briand, 47600 Nérac

Téléphone : 05 53 97 55 97

Mail : [contact@albretcommunaute.fr](mailto:contact@albretcommunaute.fr)

*Partenaire(s) (compétence périscolaire, TAP, extrascolaire, organisateur de l'ACM, associations partenaires ...) - à dupliquer autant que nécessaire*

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune d'Andiran**

Nom du représentant légal : Labarthe Lionel

Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47170 Andiran

Téléphone : 05 53 97 00 26

Mail : [mairie.andiran@collective47.fr](mailto:mairie.andiran@collective47.fr)

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Barbaste**

Nom du représentant légal : Tonin Valérie                      Fonction : Maire

Adresse : 1 Allée Victor Hugo, 47230 Barbaste

Téléphone : 05 53 65 51 38

Mail : mairie.barbaste@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Bruch**

Nom du représentant légal : Lorenzelli Alain                      Fonction : Maire

Adresse : Allées d'Albret, 47130 Bruch

Téléphone : 05 53 95 20 25

Mail : mairie.bruch@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Buzet-sur-Baïse**

Nom du représentant légal : Molinie Jean-Louis                      Fonction : Maire

Adresse : 1 Rue Maurice Luxembourg, 47160 Buzet-sur-Baïse

Téléphone : 05 53 84 74 19

Mail : mairie.buzetsurbaise@collectivite47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Calignac**

Nom du représentant légal : Cassagnabère Alban                      Fonction : Maire

Adresse : 411 route de la Concade, 47600 Calignac

Téléphone : 05 53 97 13 89

Mail : mairie.calignac@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune d'Espiens**

Nom du représentant légal : Larroche Serge                      Fonction : Maire

Adresse : Rue du Bourg, 47600 Espiens

Téléphone : 05 53 65 10 23

Mail : commune@mairie-espiens.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Feugarolles**

Nom du représentant légal : Garrabos Jean-François                      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47230 Feugarolles

Téléphone : 09 79 36 54 66

Mail : mairiefeugarolles@collectivite47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Fieux**

Nom du représentant légal : Arevalillo Joel                      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47600 Fieux

Téléphone : 05 53 65 40 65

Mail : mairie-fieux@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Francescas**

Nom du représentant légal : Laborde Paulette      Fonction : Maire

Adresse : 2 Rue Porte du Puits, 47600 Francescas

Téléphone : 05 53 65 40 04

Mail : mairie.francescas@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Lamontjoie**

Nom du représentant légal : Boutan Pascal      Fonction : Maire

Adresse : 6 Place Nemours, 47310 Lamontjoie

Téléphone : 05 53 95 11 19

Mail : mairie.lamontjoie@collectivite47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Lannes**

Nom du représentant légal : Echeverria Jacques      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47170 Lannes

Téléphone : 05 53 65 71 66

Mail : mairie.lannes@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Lasserre**

Nom du représentant légal : Peres Serge      Fonction : Maire

Adresse : 385 route de Nérac, 47600 Lasserre

Téléphone : 05 53 65 47 15

Mail : commune-lasserre@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Lavardac**

Nom du représentant légal : Biasotto Ludovic      Fonction : Maire

Adresse : 53 Avenue du Général de Gaulle, 47230 Lavardac

Téléphone : 05 53 97 41 51

Mail : contact@ville-lavardac.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune Le Fréchou**

Nom du représentant légal : Apparitio André      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47600 Le Fréchou

Téléphone : 05 53 97 00 37

Mail : mairie.lefrechou@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune Le Nomdieu**

Nom du représentant légal : Lussagnet Jean-Pierre      Fonction : Maire

Adresse : 1 place de la Commanderie, 47600 Le Nomdieu

Téléphone : 05 53 65 47 25

Mail : mairie.nomdieu@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune Le Saumont**

Nom du représentant légal : Lalaude Jean-Louis      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47600 Le Saumont

Téléphone : 05 53 97 14 50

Mail : saumontlebourg@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Mézin**

Nom du représentant légal : Lambert Jacques      Fonction : Maire

Adresse : Place Armand Fallières, 47170 Mézin

Téléphone : 05 53 65 70 01

Mail : mezinmairie@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Moncaut**

Nom du représentant légal : Malisani Francis      Fonction : Maire

Adresse : 1 Place de l'église, 47310 Moncaut

Téléphone : 05 53 97 13 93

Mail : commune.de.moncaut@orange.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Moncrabeau**

Nom du représentant légal : Choisnel Nicolas      Fonction : Maire

Adresse : Place du Barry, 47600 Moncrabeau

Téléphone : 05 53 65 42 11

Mail : mairie.moncrabeau@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Montagnac-sur-Auvignon**

Nom du représentant légal : Tolot Jean-Louis      Fonction : Maire

Adresse : 8 Grande Rue, 47600 Montagnac-sur-Auvignon

Téléphone : 05 53 97 11 68

Mail : communemontagnacsurauvignon@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Montesquieu**

Nom du représentant légal : Polo Alain      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47130 Montesquieu

Téléphone : 05 53 95 20 10

Mail : mairie.montesquieu@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Montgaillard**

Nom du représentant légal : De Colombel Henri      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47230 Montgaillard

Téléphone : 05 53 65 54 18

Mail : mairie.montgaillard47@collectivite47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Nérac**

Nom du représentant légal : Lacombe Nicolas      Fonction : Maire

Adresse : 1 Place du Général de Gaulle, 47600 Nérac

Téléphone : 05 53 97 63 53

Mail : mairie.nerac@ville-nerac.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Pompiey**

Nom du représentant légal : Suarez Jean-Pierre      Fonction : Maire

Adresse : 29 route de Xaintrailles, 47230 Pompiey

Téléphone : 05 53 65 53 73

Mail : commune@mairiepompiy.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Poudenas**

Nom du représentant légal : De Nadaillac Jean      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47170 Poudenas

Téléphone : 05 53 65 71 59

Mail : mairie.de.poudenas@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Réaup-Lisse**

Nom du représentant légal : Legendre Pascal      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47170 Réaup-Lisse

Téléphone : 05 53 65 75 17

Mail : mairiedereaup-lisse@collectivite47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Saint Pé Saint Simon**

Nom du représentant légal : Sabathier Michel      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47170 Saint Pé Saint Simon

Téléphone : 05 53 65 61 68

Mail : mairiestpe@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Saint Vincent de Lamontjoie**

Nom du représentant légal : Airodo Daniel      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47310 Saint Vincent de Lamontjoie

Téléphone : 05 53 95 12 08

Mail : stvincentdiamontjoie@colletive47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Sainte Maure de Peyriac**

Nom du représentant légal : Linossier Robert      Fonction : Maire

Adresse : Le Bourg, 47170 Sainte Maure de Peyriac

Téléphone : 05 53 65 62 09

Mail : mairie.sainte.maure@lgtelmail.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Sos**

Nom du représentant légal : Soubiron Didier      Fonction : Maire

Adresse : Rue de la Mairie, 47170 Sos

Téléphone : 05 53 65 60 11

Mail : mairiedesos@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Thouars sur Garonne**

Nom du représentant légal : Vicini Jean-Pierre      Fonction : Maire

Adresse : 2 rue de la Garenne, 47230 Thouars-sur-Garonne

Téléphone : 05 53 67 46 41

Mail : mairie.thouars@collectivite47.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Vianne**

Nom du représentant légal : Benlloch Laurence      Fonction : Maire

Adresse : 4 Place des Marronniers, 47230 Vianne

Téléphone : 05 53 97 54 14

Mail : mairie.vianne@wanadoo.fr

**Nom de la commune/ EPCI/ association : Commune de Xaintrailles**

Nom du représentant légal : Autipout Michele      Fonction : Maire

Adresse : 3 Boulevard de la Mairie, 47230 Xaintrailles

Téléphone : 05 53 65 52 94

Mail : mairie.xaintrailles@wanadoo.fr

**Partage des compétences**

	Scolaire	Périscolaire matin/midi/soir	TAP le cas échéant	Périscolaire mercredi
Communal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intercommunal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pluri communal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Coordination**❖ **Elu référent** en charge du PEDT

NOM Prénom : BOUTAN Pascal

Tél. : 06 81 98 68 57

Mail : familleboutan@wanadoo.fr

Préciser la fonction (enfance, jeunesse, scolaire, social, etc.) : Maire de Lamontjoie et Vice-président  
Enfance-Jeunesse

❖ **Référent technique du PEDT**

NOM Prénom : CLOUET Eva

Diplôme : M2 Genre et Politiques Sociales

Fonction : Référente parentalité et coordinatrice Convention Territoriale Globale

Tél. : 07 84 51 31 60

Mail : evclouet@albretcommunte.fr

% ETP dédié à la coordination du PEDT : NC

**Pilotage**Existe-t-il un comité de pilotage ?  oui  non

A quelle fréquence le comité de pilotage sera-t-il réuni ?

- une fois par mois  
 une fois tous les deux mois  
 une fois par trimestre  
 une fois par semestre  
 autre, préciser :

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?  oui  non

Si oui, merci de préciser les thématiques, observations, etc. :

**Echéancier PeDT Albret Communauté – 2021-2024**

Tâches		Date	Commentaires
<b>Evaluation PeDT 2017-2021</b>	Etat des lieux (activités périscolaires, extra-scolaires, besoins non satisfaits, etc)	Réu. n°1 - <b>24/09/2020</b> Réu. n°2 - <b>01/10/2020</b> Réu. n°3 - <b>18/11/2020</b> Réu. n°4 - <b>06/05/2021</b>	-> Réunion Interne Coordinateurs PEEJ -> Réunion Coordinateurs PEEJ + ALPS Nérac -> Réunion Service PEEJ (animateurs et directeurs ALSH ; directrices crèches ; animatrices RAM) -> Réunion Service PEEJ (animateurs et directeurs ALSH ; directrices crèches ; animatrices RAM)
	Retours des communes organisatrices d'activités périscolaires + mercredi	<b>Avril - Mai – Juin 2021</b>	Barbaste, Bruch, Francescas, Lavardac, Mézin, Moncrabeau, Montesquieu, Nérac, Vianne.
	Remplissage du document : « Evaluations Projet	<b>Mai – Juin 2021</b>	-> Suite aux informations collectées lors des réunions précédentes.

	Educatif de Territoire et Plan Mercredi »		
<b>Coordination PeDT 2021-2024</b>	Constitution groupe de travail – Comité de pilotage PeDT 2021-2024	<b>20/01/2021</b> : Réunion de la commission PEEJ (ensemble des élus)	Dans le cadre de la CTG, nous avons un groupe de travail dédié à l'actualisation du PeDT. Ce groupe rassemble : élus, agents CCAC, Conseillers territoriaux CAF, MSA.  D'autres personnes (structures) ressources peuvent intégrer ce groupe de travail en cours du PeDT (associations, autres élus, personnel de l'Education nationale, etc)
	Référents PeDT	<b>08/07/2021</b>	Proposition d'un binôme (1 élu + 1 agent de CCAC) comme référents PeDT sur le territoire ->validée en comité de pilotage
<b>Travail de concertation PeDT 2021-2024</b>	Présentation PeDT aux élus et acteurs qui travaillent avec et pour les enfants, les jeunes et les familles	<b>5/03/2021</b>	Présentation du PeDT réalisée par Johanna PASCAL et Anne HOLEC de la DDSCSP à destination des partenaires (élus, agent CCAC, personnels dédiés aux ALPS, Education Nationale) => 23 personnes présentes.
	Réunion de travail – Tables rondes	<b>4 et 6/04/2021</b>	Avec l'ensemble des partenaires du territoire : élus, éducation nationale, agents CCAC, associations, etc => <i>Annulés cause crise sanitaire</i>
	Questionnaire à l'attention des acteurs du qui travaillent avec et pour les enfants, les jeunes et les familles	<b>Avril 2021</b>	-> Objectif : meilleure prise en compte des réalités du territoire ; aide pour élaborer la trame du PeDT intercommunal  -> Diffusé à 175 personnes / structures du territoire => 50 réponses
<b>Elaboration projet PeDT 2021-2024</b>	Comité de pilotage - Groupe de travail	Réu n°1 - <b>19/05/2021</b>	-> Fonctionnement du Groupe de Travail -> Présentation des résultats du questionnaire PeDT diffusé en avril 2021 -> Travail de réflexion sur le nouveau PeDT : Choix des valeurs et des priorités (thématiques) communes en matière d'éducation
		Réu n°2 - <b>8/07/2021</b>	-> Validation des référents PeDT -> Echancier des prochaines réunions -> Travail sur la trame du nouveau PeDT
		Réu n°3 – début <b>septembre</b> (avant envoi du dossier PeDT)	-> Validation du PeDT 2021-2024 (Comité de pilotage) et signature de la CCAC le <b>22/09/2021</b> (Conseil Communautaire)
	Comité de pilotage - Groupe de travail (élargi)	2 réunions/an	-> Dates des réunions à valider lors du prochain CP (8/07/2021)

Merci de préciser la composition du comité de pilotage à partir du tableau ci-dessous :

Membres	Fréquence de participation
Elus	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants des communes	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants de l'intercommunalité	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Référent PEDT	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants de l'équipe enseignante	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants des parents	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants de l'organisateur de l'ACM du mercredi	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants des établissements d'accueil du jeune enfant	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants d'établissements du secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants d'établissements médico-sociaux	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Travailleurs sociaux	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants de l'équipe d'animation	<input type="checkbox"/> toujours <input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants des associations culturelles	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants des associations sportives	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Représentants d'autres associations	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input checked="" type="checkbox"/> N C*
Associations et fédérations d'éducation populaire	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Conseil municipal des enfants	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Inspecteur de l'Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Conseiller CAF	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Conseiller DDCS	<input checked="" type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
Autre, merci de préciser :	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*
	<input type="checkbox"/> toujours <input type="checkbox"/> ponctuellement <input type="checkbox"/> exceptionnellement <input type="checkbox"/> N C*

\*N C : non concerné

## Périmètre du PEDT

**Etablissements scolaires concernés**

**Préciser le nombre envisagé d'enfants par établissement (primaire, secondaire ou autre structure) concerné par un PEDT à la rentrée 2021 selon leur tranche d'âge – dupliquer autant que nécessaire :**

Etablissements / Commune d'implantation	PUBLIC	PRIVE	Expérimentation Hamon* : (si oui : jour)	Dérogation au temps scolaire		Nombre d'enfants en maternelle	Nombre d'enfants en élémentaire	Nombre d'enfants en CLIS	Nombre d'enfants de + de 11 ans	Nombre d'autre public concerné	TOTAL
				4 jours oui	non						
Barbaste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	48	111		140		
Bruch – Montesquieu (RPI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	46	51				
Buzet-sur-Baïse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	41	66				
Calignac – Espiens (RPI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38	51				
Feugarolles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	45	104				
Francescas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	27	68				
Lamontjoie - Laplume (RPI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		44				
Lavardac	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	65	111		280		
Mézin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	55	96		171		
Moncaut-Montagnac-sur- Auvignon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	45	62				
Moncrabeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13	33				
Nérac (1 section ULIS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	229	426		1615		
Poudenas-Sos-Ste Maure de Peyriac (RPI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24	42				
Réaup-Lisse - Durance (RPI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	8				
Vianne – Xaintrailles - Montgaillard (RPI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	32	40				
<b>Nombre d'établissements :</b>	<b>34</b>	<b>3</b>				<b>712</b>	<b>1313</b>		<b>2206</b>		<b>4231</b>

*\*Expérimentation Hamon : OTS à 4 jours avec 5 matinées et 1 après-midi libérée.*

### Publics concernés par des actions ou objectifs du PEDT

- Enfance de 3 à 6 ans                       Enfance de 7 à 11 ans                       Jeunesse de 12 à 17 ans  
 Petite enfance de 0 à 2 ans                       Jeunes adultes de 18 à 25 ans                       Familles

### Temps pris en compte par le PEDT

- Le temps scolaire     Le temps périscolaire dégagé par la réforme (TAP)  
 Le temps périscolaire matin     Le temps périscolaire de la pause méridienne  
 Le temps périscolaire du soir     Le temps périscolaire du mercredi  
 Les temps d'étude surveillée     Le temps extrascolaire

### Précisions à apporter si nécessaire :

Pour la tranche des enfants de 0 à 3 ans, le temps pris en compte par le PeDT correspond « à la journée entière », puisqu'il correspond à nos modes d'accueils du jeunes enfants (Multi-accueil de Nérac, de Mézin et micro-crèche de Montagnac sur Auvignon). Nous y incluons également le LAEP 1,2,3 Soleil de Nérac.

## Présentation du projet :

Merci de préciser votre projet éducatif de territoire ci-dessous ou de le joindre en annexe au présent dossier.

Cf : annexe

## Axes de développement du PEDT

Le Groupe d'appui Départemental souhaite que les collectivités s'engagent, dans le cadre de la signature de nouveaux PEDT à compter de 2021, dans une démarche de progression au sein de leur(s) accueil(s) sur un axe de développement. Merci de cocher ou de préciser le ou les s axe(s) retenus en lien avec les objectifs du PEDT :

Le ou les axes retenu(s) feront l'objet d'une évaluation en fin de conventionnement.

- La recherche de cohérence entre le temps scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire  
      La mise en œuvre d'une concertation locale entre les différents acteurs du parcours de vie de l'enfant (EAJE, structures médico-sociale, parents, établissements du second degré, etc.)  
 L'affirmation d'intentions éducatives à travers les projets éducatifs et pédagogiques  
 L'inclusion de tous les publics  
 Le développement de partenariats avec les associations locales sportives et culturelles

Autres : préciser

- .....

**Plan mercredi****Accueil collectif de mineurs concernés**

Dupliquer les lignes autant que nécessaire :

Commune d'implantation	Nom de l'accueil de loisirs	Nombre d'enfants de - 6 ans	Nombre d'enfants de + 6 ans	Activités proposées	Partenaires	Intervenants
ACM CCAC	Barbaste	24	64	<input checked="" type="checkbox"/> artistiques	<input checked="" type="checkbox"/> associations culturelles	<input type="checkbox"/> associatifs rémunérés
	Bruch	36	0	<input checked="" type="checkbox"/> scientifiques	<input checked="" type="checkbox"/> associations environnementales	<input type="checkbox"/> associatifs bénévoles
	Lavardac	0	24	<input checked="" type="checkbox"/> civiques	<input type="checkbox"/> associations sportives	<input type="checkbox"/> statut privé non associatif (salariés, autoentrepreneur, etc.)
	Mézin	16	34	<input checked="" type="checkbox"/> numériques	<input type="checkbox"/> équipe enseignante	<input type="checkbox"/> parents
	Moncrabeau	16	24	<input checked="" type="checkbox"/> découverte de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> équipements publics (musées, bibliothèque, conservatoire, parc naturel, espaces sportifs, etc.)	<input type="checkbox"/> enseignants
	Montesquieu	0	40	<input checked="" type="checkbox"/> éco-citoyennes	<input type="checkbox"/> structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	<input type="checkbox"/> municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaire, jardinier, etc.)
				<input checked="" type="checkbox"/> physiques et sportives		

Merci de joindre au présent dossier :

➤ **Le(s) projet(s) éducatif(s)**➤ **Un outil de diagnostic complété par structure engagée dans le Plan mercredi****Axes de développement du Plan mercredi**

Merci de cocher l'axe que vous vous engagez particulièrement à développer en lien avec les objectifs du PEDT et les diagnostics établis avec les structures :

- Axe 1 : Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Axe 2 : Favoriser l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Axe 3 : Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins de l'enfant
- Axe 4 : Développer des activités éducatives enrichissantes, variées et de qualité

**Présentation du projet :**

Au sein des ACM, les directeurs et animateurs prennent de plus en plus conscience de l'importance et de l'intérêt d'associer les enfants accueillis pour établir leur programmation afin de développer des activités éducatives enrichissantes, variées et de qualité. Cette prise de conscience a été accentuée par la crise sanitaire les obligeant à revoir leur manière de travailler (posture) ainsi qu'à reconsidérer et réinventer leurs animations. Aujourd'hui, nous insistons davantage sur l'expérience vécue par et pour les enfants/ados plutôt que sur « l'animation consommation ». Cette démarche doit toutefois être

renforcée auprès de l'ensemble des agents. Une réflexion est en cours avec l'ensemble des équipes pour encourager les enfants/jeunes accueillis à jouer un rôle actif aux divers temps d'animation. Ci-après, voici les objectifs que se sont fixés les équipes encadrantes au sein des ACM :

**- Développer la mise en place de temps de préparation pour l'équipe d'animation**

**- Accentuer la formation des agents afin d'étoffer leurs domaines de compétences**

Depuis septembre 2020, 13 agents de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse ont été formés aux ateliers Faber et Mazlish « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent » (communication bienveillance, gestion de conflits, accueil des sentiments / émotions, etc). L'objectif pour 2021 et 2022 est que l'ensemble des agents soit formé à ces ateliers. Par ailleurs, plusieurs agents ont été formés à diverses thématiques (selon leurs souhaits) : 1) l'alimentation saine (« le Petit Cabas ») ; 2) L'image corporelle et l'estime de soi (« Like You ») ; 3) Communication gestuelle associée à la parole (pour les agents de la petite-enfance) ; 4) Comment stimuler l'imaginaire des enfants (formation prévue en octobre 2021). Des temps ont été formalisés pour que les agents formés transmettent leurs nouveaux savoirs et savoir-faire à leurs collègues (formation en interne). Cette dynamique doit être renforcée.

**- Favoriser des temps d'échanges de pratiques (formation en interne) entre les directeurs et les animateurs et entre animateurs.**

Depuis septembre 2020, des temps d'analyses de pratiques (animés par une intervenante extérieure – psychologue) sont mis en place (1 séance / mois).

Mise en place également du travail en binôme (directeur / animateur) afin de préparer l'animateur à devenir directeur (relai) et de faciliter les transmissions.

Des temps ont été formalisés pour que les agents formés transmettent leurs nouveaux savoirs et savoir-faire à leurs collègues (formation en interne). Cette dynamique doit être renforcée.

**- Développer les compétences psychosociales des enfants / jeunes**

**- Renforcer les partenariats existants (avec des structures sportives, culturelles / artistiques) et en développer de nouveaux (domaine scientifique, sensibilisation à l'environnement).**

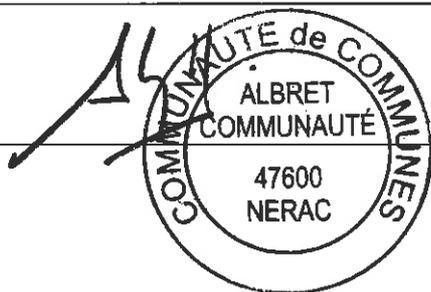
**Fait à :**

**Le :**

***Signature(s) du/des porteur(s) et de tous les cosignataires***

***Nom, Prénom, Fonction***

***Signature***

Communauté de communes Albret Communauté, représentée par son Président, Monsieur Lorenzelli Alain	
--	--